



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

11, rue Leduc

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le lundi 1^{er} juin 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/séances/question/ajout>

VICTORIANVILLE, le 15 mai 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

- a) qu'une piscine existante soit située à 0,90 mètre de la ligne arrière de terrain (article 5.2.1);
- b) que les avant-toits de la remise soient situés à 0,22 mètre de la ligne arrière de terrain et à 0,26 mètre de la ligne gauche de terrain (article 5.2.1);
- c) qu'un équipement de filtration pour la piscine soit situé à 0 mètre de la ligne arrière de terrain (article 5.2.1);
- d) qu'une terrasse au sol soit située à 0 mètre de la ligne arrière de terrain (article 5.1.1);
- e) qu'une haie de cèdres existante soit située à 0 mètre de la ligne du terrain en façade avant (article 7.3.2);

ne respectant pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019.